

***Bujumbura, Burundi, 22 septembre (Infosplusgabon) - De nouvelles marches-manifestations encadrées par l'administration ont été organisées, pour la seconde semaine consécutive, samedi, aussi bien à Bujumbura, la capitale burundaise, qu'à l'intérieur du pays pour décrier un récent rapport onusien ayant conclu sur la persistance, depuis la crise électorale de 2015, des «violations graves» des droits de l'homme dont certaines sont «constitutives de crimes contre l'humanité», sur la base de «plus de 900 entretiens avec des victimes, des témoins et d'autres sources».***

A Bujumbura, les manifestants ont franchi le pas de presser le gouvernement burundais à se retirer purement et simplement du Conseil des Nations unies aux droits humains, en guise de représailles. Statutairement, le Conseil a aussi le droit de suspendre un Etat membre, en cas de violations graves avérées des droits de l'homme.

Le Burundi fait partie des 47 Etats actuellement membres actifs du Conseil des Nations Unies aux droits humains et termine son mandat, en principe, cette année.

Les Etats membres sont élus pour un mandat de trois ans au scrutin secret, à la majorité des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, en tenant compte de la contribution des Etats candidats à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du principe d'une répartition géographique équitable.

L'organe intergouvernemental a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 mars 2006, avec comme mission principale d'examiner des situations de violations des droits de l'homme et d'émettre des recommandations y relatif.

En juin dernier, le gouvernement américain a annoncé sa décision de se retirer du Conseil des droits de l'homme, l'accusant d'«hypocrisie et de parti pris politique», notamment envers son allié israélien.

En octobre 2017, le gouvernement burundais avait, lui aussi, créé un précédent en décidant unilatéralement de son retrait de la Cour pénale internationale (CPI).

La juridiction internationale venait à peine d'annoncer l'ouverture d'un examen préliminaire sur de présumés crimes ayant été commis à l'ombre de la crise politique de 2015 née de l'annonce de la candidature à un troisième quinquennat du président sortant, Pierre Nkurunziza.

Tout comme le nouveau rapport décrié à Bujumbura, la CPI pointait des "exécution sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des violences sexuelles, ainsi que des violations des libertés publiques telles que les libertés d'expression, d'association, de réunion et de circulation».

Le nouveau rapport avait été défendu, le 5 septembre dernier, au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève (Suisse), par trois experts indépendants, le Sénégalais, Doudou Diène (président), la Camerounaise, Lucy Asuagbor et la Britannique, Françoise Hampson (membres).

Le gouvernement burundais soutient depuis quelque temps la thèse d'une situation qui a fini par se normaliser et n'a pas hésité à déclarer « persona non grata » les trois experts onusiens, tout comme il l'avait fait pour les membres d'une précédente commission présidée par l'Algérien, Fatsah Ouguergouz, secondée par la Béninoise, Mme Reine Alapini Gansou.

FIN/INFOSPLUSGABON/MIC/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon